



Rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis municipal

N°09/2025 – ajustement du bilan pour le passage au MCH2

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances et de gestion s'est réunie le 24 novembre dernier en présence pour la Municipalité de M. Valentin Dubach et Mme Cécile Crisinel Favre, et de Mme Corinne Crisinel, boursière.

La commission a étudié le préavis et a pu poser toutes les questions nécessaires et a obtenu toutes les réponses souhaitées.

Suite à l'introduction du nouveau plan comptable MCH2 au 1^{er} janvier 2026, le bilan doit être adapté aux nouvelles pratiques en matière de capitaux propres et de reclassement des immobilisations entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier.

La commission ne trouve rien à redire sur les différentes réaffectations, du bilan, prévues par la Municipalité

Elle tient à remercier Mmes Corinne Crisinel et Aline Freymond, pour la mise en place de ce nouveau plan comptable et ainsi que M. Valentin Dubach pour la présentation du préavis.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances, propose au conseil communal de Montanaire :

1. de réaffecter les fonds de réserve de la manière suivante :

9280.82	Fonds affecté énergie durable	En	2910.00	Fonds énergie durable
9280.16	Fonds affecté taxes de séjour	En	2910.01	Fonds tourisme
9282.22	Provisions pertes s/débiteurs	En	1012.99	Créances fiscales douteuses - Canton

2. de dissoudre les fonds de réserve suivants dans la réserve **de politique budgétaire** :

9233.00	Fonds d'aide St-Cierges
9233.02	Fonds d'aide Rétribution Texaid
9281.35	Fonds renouvellement bâtiments
9282.00	Fonds pour travaux futurs
9282.32	Fonds forestier
9282.36	Fonds Neyruz collège
9282.36	Fonds Neyruz collège
9282.36	Fonds Thierrens collège-administration
9282.52	Fonds entretien terrain de foot
9282.84	Fonds pâturage Denezzy



3. de reclasser les immobilisations suivantes du patrimoine administratif au patrimoine financier :

Correvon-- Ancien local pompiers
Denezzy, Prévondavaux 2- Ancien Collège
Denezzy-- Ancien local pompiers
St-Cierges Ancien local pompiers

4. de reclasser les immobilisations suivantes du patrimoine financier au patrimoine administratif

Martherenges-- Ancien Collège et Congélateur
Peyres-Possens, Roches 1 Local + Ecopoint

Montanaire, le 29 novembre 2025

Christine Dubrit

Kevin Forestier

Sébastien Gasser

Emilien Piot

Corine Favre (rapportrice)

**Le rapport signé par tous les membres doit être remis impérativement
au plus tard 5 jours ouvrables avant le Conseil (Art. 42) en 3 exemplaires originaux.**